



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 6 octobre 2014, les règlements suivants ont été adoptés :

- règlement 2014-261 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité de Crabtree;
- règlement 2014-260 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2008-151 relatif à la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances;

Ces règlements entrent en vigueur le 10 octobre 2014.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 10 octobre 2014

Pierre Rondeau

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **10 octobre 2014** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **10 octobre 2014**

.....  
*Pierre Rondeau*